

Plan 9.10

LOCALISATION DES PRINCIPAUX SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
DE RIMOUSKI-NEIGETTE

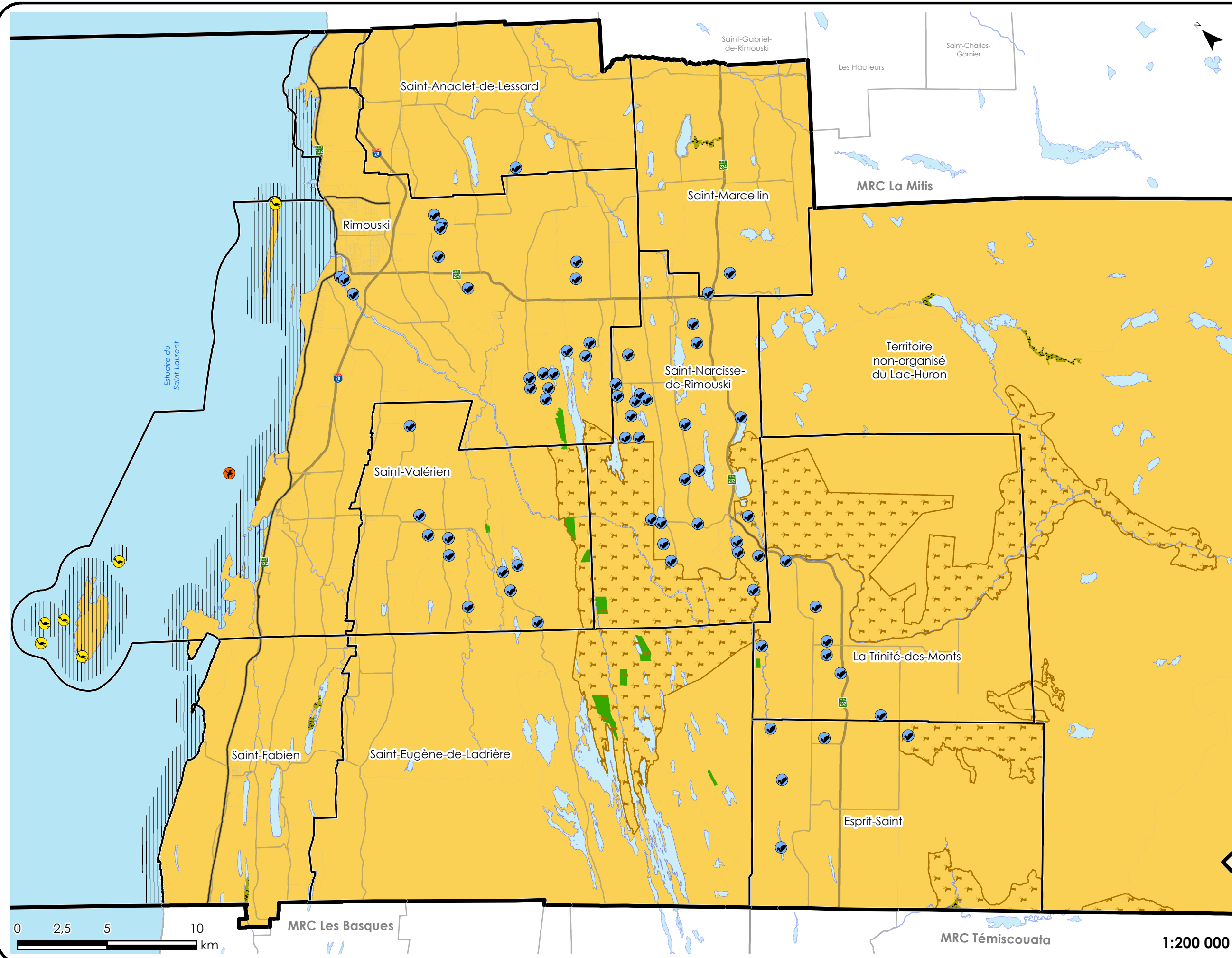
-  Milieu humide sous conservation volontaire
- Habitat faunique**
-  Cormorandière
-  Héronnière
-  Colonie d'oiseaux en falaise
-  Aire de concentration d'oiseaux aquatiques 11-09
-  Habitat du rat musqué
-  Aire de confinement du cerf de Virginie 11-09
-  Écosystème forestier exceptionnel 4-18

Projection cartographique: MTM 6 système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.
Sources des données:
Base de données topographiques du Québec,
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
© Gouvernement du Québec.
© MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
DOCUMENT: 4-18_Plan_09-10.MXD imprimé le 2018-10-01 15:55

Préparé par:
Lucie Alice Côté
22 février 2018

Vérifié par:
Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 4-18
Adopté le 11 juillet 2018
En vigueur le 14 septembre 2018



0 2,5 5 10
km

1:200 000